

-----  
REGION MARITIME

-----  
PREFECTURE D'AGOE-NYIVE

-----  
**COMMUNE D'AGOE-NYIVE 3**

---

**COMPTE - RENDU  
DE LA 2ème SESSION ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Année 2020**

*(du 10 au 12 mars 2020)*

L'an deux mil vingt et le dix mars, le conseil municipal de la Commune d'Agoè-Nyivé 3 régulièrement convoquée, en la 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année 2020 pour trois jours consécutifs s'est réunie dans la salle de délibération sous la présidence de M. Yawo ADONKANU son président.

Mme Edo MENSAH épouse BOCCOVI a été retenue comme secrétaire de la deuxième session ordinaire de l'année 2020.

Le maire a procédé à la vérification des présences des conseillers au début de chaque séance de travail (cf. Fiche de présence).

L'Ordre du Jour de la 2<sup>ème</sup> Session se présente comme suit :

### **1<sup>er</sup> Jour/10 Mars 2020**

- Discussion sur les réserves administratives
- Débat sur les investissements de l'année 2020
- Problèmes du marché
- Divers

### **2<sup>ème</sup> Jour/11 Mars 2020**

- Adoption des projets d'investissement Année 2020
- Attribution des missions des Commissions Permanentes
- Divers

### **3<sup>ème</sup> Jour/12 Mars 2020**

- Attribution des missions des Commissions Permanentes
- Planning des travaux des commissions
- Divers

## **DES SEANCES**

Au cours de la 1<sup>ère</sup> Journée, marquée par la présence des chefs traditionnels et des membres des Comités Villageois de Développement (CVD), le conseil, abordant le premier point à l'ordre du jour, s'est penché sur la nécessité de répertorier les réserves administratives dans les zones approuvées comme non approuvées. Il a ensuite émis l'idée de les sécuriser afin d'empêcher la population à y mettre des immeubles successibles de démolition dans le futur. Le Conseil a mis l'accent sur la manière de procéder afin de maintenir la paix sociale, tout en soulignant l'utilité de disposer le plan cadastral de la commune.

Concernant le deuxième point à l'ordre du jour, un débat fructueux et constructif a permis de définir les priorités de l'heure en fonction des besoins immédiats de la population.

Quand au point relatif aux problèmes de marché, le Conseil est unanime sur l'urgence de mettre tout en œuvre pour que les deux marchés embryonnaires prennent corps et s'animent convenablement. Pour ce faire, il n'est pas tolérable d'accepter le commerce sur la voie publique. Il ajoute que cette pratique est dangereuse pour la sécurité non seulement des revendeuses, mais aussi des clients.

La 2<sup>ème</sup> journée de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année 2020 a permis au conseil d'adopter à l'unanimité, les projets d'investissement de la Commune d'Agoè-Nyivé 3, exercice 2020. Ces projets sont énumérés en 12 points.

Quand aux missions des Commissions Permanentes, le Conseil a décidé revenir plus amplement sur chaque point le 3<sup>ème</sup> jour.

La 3<sup>ème</sup> et dernière journée de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année 2020 a été consacrée à l'adoption des attributions des commissions permanentes. Elle a aussi défini un planning pour que chaque commission avance dans l'exercice de sa mission avant la prochaine session ordinaire.

Le Conseil de la dernière journée a aussi choisi deux dates, l'une pour l'ultime rencontre avec les femmes revendeuses situées devant l'Eglise Catholique de Vakpossito, l'autre avec le personnel de la Mairie.

Dans les divers Monsieur le Maire a informé le Conseil, que M. Yentema Augustin SAMBIANI et M. Ayao DZREKE ont été envoyé, au nom du Conseil Municipal d'Agoè-Nyivé 3 au Conseil du District Autonome du Grand Lomé.

Suite à certains faits, le conseil a réfléchi sur le professionnalisme du personnel de la Mairie qui est un facteur déterminant dans l'atteinte des objectifs fixés dans le budget 2020.

## **DES DISPOSITIONS**

Au cours de la 2<sup>ème</sup> Session Ordinaire de l'année 2020, les dispositions suivantes ont été prises et seront exécutées par les commissions permanentes, sous la direction de l'exécutif du Conseil Communal. Les Commissions rendront compte à la prochaine session ordinaire. Ces dispositions se présentent comme suit :

1. La Commission des Affaires Domaniales, Environnementales, Techniques, des Travaux et du Patrimoine, ensemble avec les services techniques de la Mairie, suivant un planning

bien défini, va procéder au recensement des réserves administratives sur l'ensemble du territoire communal avec l'appui du Chef canton, des Chefs de villages et des CVD ;

2. La Commission des Affaires Domaniales, Environnementales, Techniques, des Travaux et du Patrimoine fera les démarches nécessaires pour avoir le plan cadastral de la commune ;
3. La Commission des Affaires Domaniales, Environnementales, Techniques, des Travaux et du Patrimoine, avec les Services Techniques de la Mairie, vont sécuriser les réserves en implantant des plaques ;
4. La Commission des Affaires Economiques, Financières, Juridiques et de la Planification a été mandatée pour suivre avec les Services Techniques de la Mairie, l'identification des contribuables, l'émission des avis de taxes et organiser la sensibilisation de certains groupes cibles ;
5. La Commission des Affaires Sociales, Culturelles, de la Jeunesse, de la Femme, des Personnes Handicapées, des Personnes Agées, de l'Education et de l'Etat-Civil est chargé d'identifier, avec les Services Techniques de la Mairie, d'identifier les ONG ou les associations culturelles, des femmes, des jeunes, des personnes handicapées et des personnes âgées ;

## **DES RENCONTRES**

Elles sont de deux ordres :

### **1. Réunion avec les femmes revendeuses situées devant l'Eglise Catholique de Vakpossito**

Date : Lundi 16 mars 2020

Heure : 15h

Lieu : Salle de réunion de la Mairie de Vakpossito

### **2. Rencontre d'échange avec le personnel de la Mairie**

Date : Vendredi 20 mars 2020

Heure : 16h

Lieu : Salle de réunion de la Mairie de Vakpossito

## **DES DELIBERATIONS**

Les délibérations ont porté sur deux sujets. Le conseil a adopté à l'unanimité ces deux dispositions qui font office de loi. Il s'agit de :

### 1. Les domaines d'investissement au cours de l'année 2020

N°	DOMAINES	MONTANT PREVISIONNEL	LOCALITES
1	Assainissement (Retenus d'eau, gestion d'ordure, canalisation des eaux et aménagements des voies)	127 000 000	Aménagement de la voie de l'Entreprise de l'Union/de la voie de la Mairie/ de la voie du carrefour margot-NDE-rue de 50/de la voie du carrefour Fish
2	Eclairage public et extension du réseau d'électricité	12 000 000	Dans chaque village suivant les instructions des Chefs de Village et CVD
3	Distribution d'eau potable	4 000 000	Suivant les orientations du Ministre en charge
4	Aménagement des marchés	15 000 000	Marché de Elavagnon
5	Etats civils	3 000 000	Elavagnon 1, 2 et Logogomé
6	CMS (case de santé)	5 000 000	Logogomé
7	Aménagement des écoles primaires	5 000 000	Vakpossito et Elavagnon
8	Cimetière Municipal (Début de construction)	10 000 000	Houssoukopé
9	Site de dépotage temporaire des ordures	3 000 000	Dansakopé
10	Construction d'un Centre Communautaire	10 000 000	Awoudjakopé
11	Espaces verts et plantation des arbres en bordure des rues	1 000 000	Sur l'ensemble du territoire
12	WC publics	14 000 000	Marché de Elavagnon
<b>TOTAL</b>		<b>209 000 000</b>	

## 2. Les attributions des Commissions Permanentes

	Commission des Affaires Economiques, Financières, Juridiques et de la Planification	Commission des Affaires Domaniales, Environnementales, Techniques, des Travaux et du Patrimoine	Commission des Affaires Sociales, Culturelles, de la Jeunesse, de la Femme, des Personnes Handicapées, des Personnes Agées, de l'Education et de l'Etat-Civil
<b>Développement local et aménagement du territoire</b>			
1. Elaboration et mise en œuvre du programme de développement de la commune ;			
2. Emission d'avis consultatifs sur les opérations d'aménagement du territoire concernant la commune ;			
3. Gestion du domaine foncier cédé à la commune par l'Etat ;			
4. Création et gestion des services publics de la commune			
5. Elaboration du plan communal d'aménagement du territoire			
6. Promotion du développement économique de la commune par des aides et des mesures incitatives concernant les acteurs économiques			
<b>Urbanisme et habitat</b>			
1. Adressage des voies ;			
2. création, gestion et entretien des espaces verts, des voies et places publiques en partie à travers l'Agence Nationale d'Assainissement et de Salubrité Publique (ANASAP);			
3. délivrance du permis de construire de type A (immeuble à faible risque) et B (immeuble à			

moyen risque) ;			
4. délivrance du permis de démolir ;			
5. réalisation des opérations de lotissement ;			
6. délivrance des autorisations d'occupation du domaine public communal pour activités commerciales.			
7. Elaboration et exécution du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la commune ;			
8. Elaboration et exécution du programme local de l'habitat ;			
9. Construction de logements sociaux en conformité avec la politique de l'Etat en matière d'urbanisme et de l'habitat.			
<b>Infrastructures, équipements, transports et voies de communication</b>			
1. émission d'avis consultatifs sur les projets de création ou de modification des voies nationales, régionales et préfectorales traversant le territoire communal ;			
2. création et gestion des gares routières et aires de stationnement ;			
3. construction et gestion des marchés et des abattoirs locaux ;			
4. organisation de la signalisation routière (panneaux directionnels, feux tricolores, passages piétons etc) ;			
5. gestion et contrôle du bon état de la signalisation routière			
6. Création, réhabilitation et entretien de la voirie, des voies de communication à caractère communal, y compris les voies navigables ;			

7. Réglementation de la circulation ;			
8. Organisation du transport urbain ;			
9. Réalisation d'infrastructures d'accostage des petits navires ;			
10. Construction et gestion des péages sur les voies communales			
<b>Energie et hydraulique</b>			
1. émission d'avis consultatifs sur les plans d'adduction d'eau ainsi que sur les plans d'électrification concernant le territoire communal ;			
2. réalisation des enquêtes commodo et incommodo relatives à l'installation des infrastructures de dépôt, de stockage et de distribution des produits pétroliers et délivrance de certificat de non occupation de l'emprise des voies publiques ;			
3. soutien et appui des actions en matière de promotion des énergies renouvelables.			
4. Promotion des services de desserte d'électricité et de gaz sur le territoire communal ;			
5. Edification et gestion des bornes fontaines, des puits et des forages de la commune.			
<b>Assainissement, gestion des ressources naturelles et protection de l'environnement</b>			
1. protection des zones réservées au maraîchage et à l'élevage ;			
2. établissement et mise en œuvre des plans d'élimination des ordures et déchets ménagers, des déchets industriels, végétaux et agricoles en partie à travers l'ANASAP ;			
3. organisation de la collecte, du transport, du traitement et de la			



disposition finale des déchets en partie à travers l'ANASAP ;			
4. enlèvement et élimination des dépotoirs intermédiaires et transport à la décharge finale en partie à travers l'ANASAP ;			
5. maintenance et entretien des caniveaux et autres réseaux d'assainissement des voies secondaires et tertiaires sur le territoire communal en partie à travers l'ANASAP ;			
6. création, gestion, protection et entretien des forêts et zones protégées d'intérêt communal ;			
7. lutte contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances diverses en partie à travers l'ANASAP ;			
8. création, réhabilitation et gestion des parcs communaux ;			
9. lutte contre la divagation des animaux et réglementation de l'élevage sur le territoire communal ;			
10. suivi du respect de la réglementation des feux de végétation			
11. Exploitation des carrières locales de matériaux de construction ;			
12. Collecte et traitement des eaux usées en partage avec l'ANASAP ;			
13. Réglementation relative à la protection de l'environnement dans le ressort de la commune ;			
14. Gestion des ressources forestières et halieutiques du territoire communal ;			
15. Prévention et lutte contre la coupe abusive du bois.			
<b>Commerce et artisanat</b>			

1. prise de participation dans les entreprises privées installées dans la commune conformément aux dispositions légales ;			
2. collecte et diffusion d'informations utiles au développement des entreprises.			
3. Promotion de l'artisanat local, des petites et moyennes entreprises ;			
4. Organisation et gestion des foires.			
<b>Education et formation professionnelle</b>			
1. Contribution à l'élaboration de la tranche communale de la carte scolaire nationale ;			
2. Construction, réhabilitation, équipement, gestion et entretien des écoles maternelles et primaires de l'enseignement public ;			
3. Organisation des transports scolaires sur le territoire communal ;			
4. Gestion de la sécurité et du gardiennage des établissements scolaires de l'enseignement public			
5. Promotion de l'alphabétisation et des langues nationales ;			
6. Elaboration de plans de formation technique et professionnelle visant des secteurs de métiers répondant aux besoins de la commune ;			
7. Participation à la gestion des établissements de formation technique et professionnelle.			
<b>Santé, population, action sociale et protection civile</b>			
1. création et entretien des cimetières			
2. délivrance des permis d'inhumation, des autorisations d'exhumer et des autorisations de transfert des restes mortels dans le ressort de la commune			

3. contrôle du respect de la réglementation en matière d'opérations funéraires et de transfert des restes mortels.			
4. Adoption des mesures d'hygiène et de salubrité dans le périmètre communal ;			
5. Construction et gestion des dispensaires, des unités de santé de base et des dépôts pharmaceutiques ;			
6. Organisation et gestion d'activités d'assistance aux nécessiteux et de secours aux sinistrés ;			
7. Contribution à l'organisation de la protection civile.			
<b>Sports, loisirs, tourisme et action culturelle</b>			
1. réalisation et gestion des infrastructures sportives et de loisirs à statut communal			
2. Création, gestion et entretien des salles de spectacles et des parcs d'attraction ;			
3. Appui aux associations et clubs sportifs ;			
4. Création et gestion des centres communautaires.			

A la fin des travaux, Monsieur le Maire a félicité les Conseillers pour l'esprit de sacrifice et l'engagement de chacun au service du Développement de la Commune. Il a apprécié le climat fraternel et cordial dans lequel se sont déroulés les travaux.

Il a aussi remercié le Chef Canton, les Chefs des villages, les membres des CVD pour avoir répondu favorablement à l'invitation du Conseil. Il les a remerciés, au nom de toute la population de la commune pour les multiples services qu'ils ne cessent de rendre pour le mieux-être de la population. Il implore la bénédiction divine sur chacun d'eux.

Fait à Vakpossito, le 13 Mars 2020

Le Maire

**ADONKANU Yawo**